

Le Conseil de Législation 2007

Le premier Conseil de Législation (COL) du Rotary International depuis son entrée dans son second siècle d'existence en 2005, s'est tenu du 22 au 27 avril 2007 à Chicago.

530 délégués représentant 65 nationalités avaient à examiner 337 propositions, chiffre inférieur à celui traité en 2004 (476) et surtout en 2001(631).

-Origine et nature des propositions.

Ces propositions émanaient, pour 92% d'entre elles, des clubs et districts (dont 9% soumis par notre Zone 11- France), le solde provenant du Conseil d'Administration du RI (board.

Elles se répartissaient parfaitement entre résolutions(168) et amendements (169) ; mais il faut rappeler que les résolutions sont en fait des demandes adressées au Conseil d'administration sans certitude de les voir aboutir in fine, même en cas d'acceptation, mais que les amendements concernent des modifications à apporter aux statuts des Rotary Clubs, au règlement intérieur et aux statuts du RI, applicables dès le début de l'année rotarienne qui suit leur acceptation, et qui seront intégrés dans les pages jaunes du Manuel de Procédure 2007.

-Sort réservé globalement aux propositions

Sur les 169 propositions d'amendements, 56 soit 33% ont été adoptées et 1 déferée au Conseil Central.

Pour ce qui concerne les résolutions, 41(sur 168) ont été acceptées, soit 25%, et 13 déferées au Conseil Central.

Ce sont les projets présentés par le Conseil d'administration, et qui portaient sur des thèmes importants(finances, procédures d'élection des dirigeants) qui ont eu le meilleur taux de succès(96%.)

Les taux d'acceptation se situent à niveau moindre pour les propositions en provenance de notre zone : 12% pour les amendements et 16% pour les résolutions.

-Sort réservé aux propositions soumises par le district 1770.

Elles étaient au nombre de 3 : deux propositions d'amendements et une de résolution... qui ont toutes les trois été rejetées.

Le premier projet d'amendement aux statuts des Rotary Clubs, était soumis par le Rotary club de St Ouen Nord de Paris et visait à *interdire le traitement d'affaires commerciales et de différends entre membres lors des réunions du Club* ; ce projet n'a pas fait l'objet d'un long débat après sa présentation, mais il a été rejeté sur le score de 55/45 %.

Le second émanant du Club de Domont-Ecouen visait à modifier également les statuts des Rotary Clubs, pour ce qui concerne *les règles relatives aux anciens rotariens et à ceux en provenance d'un autre club*, en introduisant le principe du quitus devant être délivré par le club d'origine. Là le débat fut très long, avec des modifications légères apportées en séance au texte d'origine, mais finalement cette proposition a été rejetée sur un score très serré (51/49%.

En revanche, la proposition de résolution soumise par le district et visant à remplacer le titre d'Adjoint du Gouverneur par celui de Gouverneur Adjoint, n'a fait l'objet d'aucune discussion... mais a été repoussée à une écrasante majorité(90/10%.)

-Les principales décisions prises.

Il n'est pas ressorti pas de ce Conseil des réformes fondamentales, même si certaines des décisions prises méritent d'être soulignées dans les domaines ci-après :

-Concernant le fonctionnement des clubs

Autoriser les clubs à se réunir toutes les semaines ou deux fois par mois au choix

Cette proposition d'amendement des statuts du RI, demandée par un grand nombre de clubs « nouvelle formule » a donné lieu à des débats passionnés qui se sont finalement traduits par la décision de s'en remettre à la décision du Conseil d'administration.

- *Inclure les quatre domaines d'action dans les statuts types du Rotary club* (amendement des statuts du RI, **accepté**)

- *Autoriser le Conseil Central à suspendre ou radier un club qui n'enquête pas sur les allégations qu'un de ses membres contrevient aux règles concernant la protection des jeunes*(amendement du règlement intérieur du RI, **accepté**). Cette décision reflète l'importance de plus en plus accordée au problème de la protection des jeunes contre le harcèlement et les abus sexuels, la drogue et l'alcool.

-Concernant les effectifs

- *Modifier les dispositions relatives à la qualification pour devenir membre : possibilité d'accepter de nouveaux membres qui bien que n'exerçant pas (ou ayant exercé) une activité professionnelle, ont fait preuve au travers de leurs activités personnelles et dans leur collectivité de leur engagement envers le service à autrui et le but du Rotary.* Cet amendement des statuts du Rotary, qui permet donc de recruter des bénévoles reconnus dans leur cité, a été **accepté**. Il a même été qualifié par un Past Président du RI de « décision parmi les plus innovantes du Conseil de législation de 2007 »

- *Accepter comme membre actif toute personne ayant abandonné son activité professionnelle pour élever ses enfants.* Cette proposition d'amendement des statuts du Rotary, proposée par un club français, a été **refusée** bien que recueillant 266 voix contre 220 (il aurait fallu majorité des deux tiers)

-Concernant les programmes et devises du Rotary

- *Reconnaître l'Inner Wheel comme un partenaire précieux du Rotary* (résolution **refusée** alors qu'il s'agissait d'une simple reconnaissance)

- *Soumettre un projet au prochain Conseil de législation visant à mentionner explicitement l'emblème du Rotary et la devise « Servir d'abord » dans les statuts du Rotary*(résolution **acceptée**)

- *Lancer un concours international pour la composition d'un nouvel hymne pour le Rotary* (résolution **acceptée**)

-Concernant la Fondation Rotary.

Il s'agit de quatre résolutions acceptées :

- *Soutenir la mission, la devise et les priorités du plan pour la vision d'avenir de la fondation Rotary*

- *Autoriser les districts à utiliser 30% de leur FSD dans le cadre des subventions de district simplifiées*

- *Réduire à 2 500 USD le montant minimum de subventions de contrepartie*

- *Permettre l'utilisation de subventions de contrepartie pour la construction de bâtiments*

-Concernant l'Administration du Rotary

- *Créer une commission d'audit et modifier la mission de la commission d'audit et de vérification des comptes*(amendement du règlement intérieur du RI, **accepté**)

- *Augmenter la taxe per capita (de 1\$/l'an, et qui passera donc de 47 \$ actuellement à 50 \$ en 2010/2011- et porter le minimum par club de 480 \$ par an à 500 \$ par an sur la même période*

(amendement du règlement intérieur du RI, **accepté**)

- *Ajuster la taxe per capita des nouveaux membres à un douzième par mois* (amendement du règlement intérieur du RI, **accepté**)

- *Modifier le niveau de l'excédent* :en fait il s'agit de la possibilité donnée au Conseil d'administration d'utiliser une partie (limité à 15 %)du fonds de réserve en cas de situation exceptionnelle, sachant que ce fonds préserve est en principe égal à la moyenne des dépenses annuelles sur les trois dernières années (amendement du règlement intérieur du RI, **accepté**)
C'est cette possibilité qui a permis de limiter la hausse de la taxe per capita signalé plus haut.

- *Faire passer de 17 à 18 le nombre de membres du Conseil Central et modifier les critères de découpage des zones*(amendement des statuts du RI,, finalement **refusé** après beaucoup de débats). Ce problème a mis en évidence les divergences d'intérêts des pays émergents, dont les effectifs s'accroissent rapidement, et des pays développés, en particulier les Etats-Unis, quant à l'importance de leur représentation au sein du Board.

Conclusion générale

Ce Conseil de Législation 2007, s'est déroulé dans une excellente ambiance faisant triompher un processus parfaitement démocratique ; les débats ont toujours été très dignes, même lorsque de vives critiques n'ont pas manqué d'être formulées à l'endroit en particulier des propositions relevant des domaines financier et de maîtrise budgétaire ; en effet les délégués fort vigilants au demeurant n'ont fait état d'aucune animosité, et ce malgré la différence culturelle évidente, qui sous-tendait certaines décisions.

On doit aussi souligner la grande discipline dans l'organisation et le respect de la ponctualité, comme dans toute grande manifestation du Rotary... malgré cette année une défaillance technique dans le système de vote électronique lors des premières sessions, qui a contraint les responsables du conseil à recourir au vote à main levée, décompté visuellement et validé en cas de litige par un autre système électronique mis en place le troisième jour.

Norbert Turco

Directeur/Trésorier du RI 2000-02

Délégué du District 1770 au COL 2007